

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 NOVEMBRE 2011.

L'an deux mille onze, le 23 du mois de novembre à dix huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en Mairie, sous la présidence de M Michel BRUNET, Maire.

PRÉSENTS : MM BRUNET Michel, SALLIÈRE Robert, OLIVIER Pascal, MOREAU Alexandre, HAMELIN Céline,
ABSENTS EXCUSES : De CHALENDAR Marguerite, BARBONI Vincent, MATHIEU Thierry.

SECRETARE DE SÉANCE : HAMELIN Céline.

ORDRE DU JOUR

- Décisions modificatives.
- Appartements communaux.
- Questions diverses.

Ouverture de la séance : 18 heures quinze

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du quinze octobre 2011. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Le Maire expose la nécessité à apporter des modifications au budget primitif. Oui cet exposé le Conseil Municipal vote à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

DECISIONS MODIFICATIVES

Budget communal : Décision modificative n° 1				
Libellé	Article	Diminution	Augmentation	
Investissement				
Virement de la section de fonctionnement.	21	14 298,00 €		
Immobilisations corporelles en cours	231	14 298,00 €		
Fonctionnement				
Virement à la section d'investissement.	23	14 298,00 €		
Personnel non titulaire	6413		5 500,00 €	
Charges de sécurité soc et prévoyance	6450		5 500,00 €	
Reversement sur F.N.G.I.R.	739116		3 298,00 €	
Budget eau et assainissement 2011 Décision modificative n°1				
Libellé	Article	Diminution	Augmentation	
Fonctionnement				
Dépenses imprévues	22	2 110,00 €		
Virement à la section d'investissement	23		2 110,00 €	
Investissement				
Virement de la section de fonctionnement.	21		2 110,00 €	
Immobilisations corporelles en cours	231		2 110,00 €	

APPARTEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité les tarifs de location suivants 4,5 € / m² pour les deux appartements de l'étage du presbytère, 4 € / m² pour l'appartement du rez-de-chaussée du presbytère, 5 € / m² pour les autres. Ces prix sont motivés par le niveau de confort et l'habitabilité des appartements concernés.

Pour les appartements loués au moment où cette délibération sera rendue exécutoire, l'augmentation des prix reste indexée sur l'indice du coût de la construction, un réajustement sera appliqué au prochain bail.

QUESTIONS DIVERSES

Vente de bois : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de la vente de 9 m³ de bois d'œuvre au prix de 85 € le m³ à un professionnel.

Eclairage public : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité du déplacement d'un lampadaire au lieu dit « les Granges » Monsieur Robert SALLIERE premier adjoint est chargé d'en étudier les modalités avec les riverains.

Recensement : Monsieur Pascal OLIVIER, Adjoint, informe le Conseil Municipal du recrutement de Madame Gisèle PEILLEX comme agent recenseur pour la campagne de recensement qui aura lieu début 2012.

Tennis : Le conseil Municipal approuve à l'unanimité une subvention de mille € au club de tennis afin de réaliser des travaux d'entretien sur le cours de la zone de loisir de la Léchère.

Divers : La commune a fait l'acquisition de tables, ces tables pourront être prêtées à des particuliers moyennant une caution équivalant à la valeur des tables empruntées.

La séance est levée à 20 heures.

Le secrétaire de séance
Céline HAMELIN.

Vu pour affichage le 21 décembre 2011
Le Maire
Michel BRUNET



Les membres du conseil municipal